

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale

### Amicale d'Epernon

Stade du closelet,  
1 route de gallardon 28230 Epernon  
Tél.02 37 32 64 16

Le 2 décembre 2016, à EPERNON, les membres de l'association **Amicale d'Epernon** se sont réunis salle de savonnière en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Bureau directeur.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal. Toutes les sections étaient représentées sauf le Yoga excusé, qui a donné procuration au Président.

L'Assemblée était présidée par M. Bernard GRELET, président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme. KEKENER Audrey, secrétaire de l'association.

M. Yannick SOUCHET, Expert comptable de l'association régulièrement convoqué, était présent.

Le quorum n'étant pas atteint il n'y a pas eu de désignation de scrutateur,

Moins de *la moitié* des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée n'a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral et financier de l'association;
- Approbation du budget ;
- Renouvellement des mandats de membres du 2eme collège Comité directeur ;
- Bilan moral des sections ;

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été mis en ligne sur le site internet de l'association et adressés à chacun des responsables des sections *de l'association le 4/11/2016*.

Il a été fait lecture des différents rapports : Financier (Y.S), Effectifs, transport collectif, investissements (A.S. P), Formation (B.G).

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- Y. Souchet annonce un excédant financier de 3%, affecté dans "report à nouveau"
- A.S.Pierre présente le détail des 2% d'augmentation d'effectif, des investissements à venir.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance n'a pas mis aux voix les différentes questions, conformément à l'ordre du jour, faute de quorum suffisant.

Le Président annonce qu'une Assemblée générale extraordinaire aura lieu le vendredi 20 janvier pour adoption des différents sujets débattus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22heure

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Epernon, le 5/12/2016

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

[noms et signatures]